

Commune de CRAVANT

COMPTE RENDU SOMMAIRE

de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 17 DECEMBRE 2018

FINANCES – Indemnités au receveur municipal

Une indemnité de conseil et de confection de budget au taux de 30 % au titre de l'année 2018 est décidée pour le receveur municipal.

PERSONNEL – *Création de postes*

Suite aux propositions d'avancements de grades de nos agents de catégorie C pour l'année 2019 adressées par le Centre de Gestion du Loiret et considérant la manière de servir d'un agent et les besoins du service de restauration ; il est décidé de créer un poste d'agent technique principal de 2^{ème} classe à raison de 27.5/35^{ème}.

PERSONNEL – *Convention d'adhésion au service de médecine préventive*

Vu la Délibération du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret en date du 12 novembre 2009, portant création d'un service de médecine préventive,

Vu l'adhésion de la commune de Cravant depuis 2009, et les renouvellements successifs, dont le dernier en date du 12 janvier 2016 déterminant les missions au profit de la commune,

Considérant les obligations concernant l'hygiène, la sécurité au travail ainsi que la médecine préventive, considérant la nouvelle convention présentée par le Centre de Gestion du Loiret,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret ; approuve le projet de convention et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

RESEAU D'EAU POTABLE : *Qualité*

Au vu des résultats récalcitrants parfois en dessus de la norme pour l'atrazine depuis quelques années, il nous est impératif de lancer une étude afin de résoudre ce problème de qualité de l'eau qui pour l'instant ne nous empêche pas de la distribuer.

De même il serait utile de trouver une nouvelle ressource en eau potable, une concertation sera peut-être envisagée avec la Commune de Villerrmain.

Après en avoir délibéré, et afin de finaliser la révision de la carte communale, l'assemblée décide à l'unanimité de s'engager à résoudre le problème de qualité de l'eau (traiter l'eau si besoin) et va étudier le projet d'interconnexion de secours avec la Commune de Villerrmain.